

FASO Digital M@G

N° 0000 / 2023

LE GÉNIE DU FASO

Systeme intégré de la filière mangue : une solution numérique qui fait ses preuves dans la production de la mangue séchée au Faso

A LA LOUPE

Agrément technique en informatique

ASTUCES TECH

Les logiciels de stockage de données

DIGITALISATION AU BURKINA FASO

Cap sur le renforcement des infrastructures, socle de la transformation digitale

SOMMAIRE

N° 0001 - JANVIER - FEVRIER - MARS 2023

EDITORIAL

PAGE 03

A LA DECOUVERTE DE

PAGE 04

LE GENIE DU FASO

PAGE 08

CARNET D'AUDIENCE

PAGE 14

A LA LOUPE

PAGE 21

LES GRANDS CHANTIERS DU NUMERIQUE

PAGE 23

ACTU

PAGE 28

ASTUCES TECH

PAGE 38

DIRECTRICE DE PUBLICATION

Dr Aminata ZERBO/SABANE

*Ministre de la transition digitale, des postes
et des communications électroniques*

COORDONNATEUR GENERAL

Kisito TRAORE

Secrétaire général

DIRECTEUR DE REDACTION

Laldaogo SORGHO

*Directeur de la Communication
et des Relations Presses*

Tel: +226 70 49 59 58

Mail: laldaogo.sorgho@tic.gov.bf

EQUIPE DE REDACTION

Rémi LOHOA

Eric aimé OUEDRAOGO

Adama ZONGO

Tidjana OUEDRAOGO

Boureïma KABRE

Anissa TALL

Geoffroy R. DOULKOM

PHOTOS

DCRP/MTDPCE



Dr Aminata ZERBO/SABANE

Ministre de la Transition digitale, des Postes et des Communications électroniques

Digitalisation au Burkina Faso : cap sur le renforcement des infrastructures, socle de la transformation digitale

Le Gouvernement du Burkina Faso a inscrit, au nombre des priorités, le développement des technologies de l'information et de la communication en vue de moderniser l'économie et la société burkinabè.

C'est ainsi que, se fondant sur les orientations des plus hautes autorités du pays, le Ministère de la Transition digitale, des Postes et des Communications électroniques a engagé des actions afin de mettre à la disposition, aussi bien pour les populations que de l'administration publique et des entreprises, des services de communications électroniques de qualité. Pour booster le secteur, la réalisation d'infrastructures adéquates est indispensable. Parmi ces infrastructures, le Gouvernement a fait le choix judicieux de déployer un réseau épine dorsale ou backbone en fibre optique pour doter notre pays d'une autoroute des données numériques, afin de désenclaver numériquement le territoire national et fluidifier la circulation de l'information.

Au cours des dix dernières années, le Burkina Faso a enregistré des résultats remarquables dans le développement des infrastructures de base. En effet, de 1 901 kilomètres de fibres optiques exploitables en 2016, le pays en dispose aujourd'hui de plus 8 000 km dont plus de 3 000 km sur initiative directe de l'Etat. Cette extension considérable du réseau en fibre optique permet de passer de 11 provinces en 2016 à plus de 42 provinces actuellement desservies.

De même, c'est plus de 800 bâtiments administratifs qui sont raccordés par un réseau urbain en fibre optique de plus de 500 km (dont environ 140 km à Ouaga, 80 km à Bobo et au moins 20 km dans les autres chefs-lieux de région).

A la pose de la fibre optique, il faut ajouter la réalisation de stations spatiales et de 3 datacenters à l'intérieur du pays. Le Cloud Gouvernemental (G-Cloud), une infrastructure mutualisée et futuriste a été aussi mis en place pour faciliter l'accès du secteur privé, des citoyens et de l'administration aux services de stockage numérique à moindre coût.

En outre, pour améliorer d'avantage la résilience des réseaux, et réduire les coûts de transmission internationale, le gouvernement a mis en place un Point d'échange Internet (IXP). A travers cet IXP, les opérateurs et les fournisseurs d'accès Internet (FAI) peuvent échanger leurs trafics au niveau national, toute chose qui permet d'optimiser l'utilisation de la bande passante internationale.

Le couronnement de toutes ces réalisations a été la construction de deux ports secs virtuels de stockage de la bande passante internet internationale, appelés Points d'atterrissage virtuel (PAV) à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. Grâce à ces infrastructures, les opérateurs de téléphonie et les FAI s'approvisionnent localement en capacité internet à prix réduit de 86%.

Pendant que le Gouvernement s'emploie à développer les infrastructures, socle de toute transformation digitale, il œuvre également à promouvoir des startups du numérique et à développer et implémenter des e-services pour moderniser l'administration et la rendre performante.

Ce bilan est certes satisfaisant, mais d'énormes efforts restent à déployer en vue d'un maillage plus dense du territoire national en réseau large bande, le Gouvernement étant conscient que le développement et l'implémentation de e-services à grande échelle passent nécessairement par le développement des infrastructures adéquates.

Et c'est là tout le sens du projet d'accélération de la transformation digitale (PACDIGITAL) en préparation avec la Banque mondiale. Le PACDIGITAL compte agir aussi bien sur le volet de développement des infrastructures que sur ceux du renforcement des ressources humaines et des e-services.

Ensemble pour un numérique en faveur du développement économique et social et pour la modernisation de l'administration.

Dr Aminata ZERBO/SABANE

Ministre de la Transition digitale, des Postes et des Communications électroniques

ECONOMIE NUMERIQUE BURKINABE : faisons connaissance du mode d'organisation opérationnelle du ministère en charge du numérique et de la poste



Ministère de la Transition digitale, des Postes et des Communications électroniques

Depuis sa création, le département en charge du numérique a connu plusieurs dénominations.

Connu aujourd'hui sous le nom de Ministère de la Transition digitale, des Postes et des Communications électroniques (MTDPCE), il fut pour la première fois au termes du Décret [N°2006-002/PRES du 05 janvier 2006](#) portant remaniement du gouvernement, baptisé Ministère des Postes et des Technologies de l'Information et de la Communication (MPTIC).

Cette organisation résulte de l'élargissement des missions du Ministère en charge des postes et des télécommunications pour prendre en compte celles précédemment assignées à la Délégation générale à l'informatique (DELGI). Cette restructuration avait pour objectif le développement d'une synergie pour la mise en cohérence des

politiques et stratégies de promotion des télécommunications et de l'informatique.

Le Décret [N°2011-237/PRES/PM du 21 avril 2011](#) portant composition du Gouvernement a une fois de plus élargi le champ d'action du ministère en y intégrant le secteur des transports, donnant ainsi naissance au Ministère des Transports, des Postes et de l'Economie Numérique (MTPEN).

Avant la réorganisation actuelle du ministère, le Décret [N°2013-002/PRES/PM du 02 Janvier 2013](#) portant composition du Gouvernement, a donné naissance au Ministère du Développement de l'Economie numérique et des Postes (MDENP).

En 2021, le Décret [N° 2021-0002/PRES/PM du 10 janvier 2021](#) portant composition du Gouvernement a conduit à la création du Ministère de l'Economie numérique, des Postes et de la Transformation digitale

(MENPTD).

L'appellation actuelle, Ministère de la Transition digitale, des Postes et des Communications électroniques (MTDPCE) est consacrée par le Décret [N°2021-1297/PRES/PM du 13 décembre 2021](#) portant composition du Gouvernement.

Au terme du Décret [N°2022-0996/PRES-TRANS/PM du 02 décembre 2022](#) portant attributions des membres du Gouvernement, le Ministère de la Transition digitale, des Postes et des Communications électroniques (MTDPCE) assure l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de transition digitale, des postes et des communications électroniques. A ce titre et en relation avec les départements ministériels compétents, il est chargé entre autres, du développement des

infrastructures de communications électroniques, de l'accompagnement, de la promotion des usages des TIC, du développement des services en ligne et des contenus locaux, du développement d'une industrie locale basée sur les TIC, ainsi que du développement du secteur postal, à travers le développement de l'expertise nationale et du suivi de la mise en oeuvre du service postal universel.

L'organisation du ministère est consacrée par le Décret **N°2022-0923/PRES-TRANS/PM/MTDPCE du 08 octobre 2022**. Suivant les dispositions dudit décret, les structures du MTDPCE comprennent les structures transversales d'appui, les directions générales techniques cœur de métier et des structures rattachées.

Les missions assignées à ces structures cœur de métier s'inscrivent dans les référentiels nationaux de planification en vigueur. C'est ainsi que les missions du département se retrouvent à cheval entre deux politiques sectorielles que sont :

- La politique sectorielle « Infrastructures de Transport, de Communication et d'Habitat »
- La politique sectorielle « Commerce et Services Marchands ».

Pour ce faire, le MTDPCE a décliné ses missions en quatre (04) programmes budgétaires. Il s'agit de :

- Programme 095 : Développement des infrastructures de communications électroniques ;**
- Programme 136 : Transformation et écosystème numériques ;**
- Programme 096 : Appui au sous-secteur postal ;**
- Programme 097 : Pilotage et soutien aux structures du MTDPCE.**

Depuis le 5 mars 2022, le Ministère de la Transition Digitale, des Postes et des Communications Electroniques est dirigé par **Madame Aminata ZERBO/SABANE, Docteure-ingénieure en Informatique.**

Le Secrétaire général du département est **Monsieur Kisito TRAORE** et le Directeur de Cabinet, **Monsieur Abdoulaye OUEDRAOGO.**

Outre les directions transversales dont le nombre et la composition répondent aux dispositifs du décret portant organisation-type des départements ministériels, le MTDPCE compte des structures cœur de métier composées entre autres de trois directions générales, d'un secrétariat permanent, de deux structures rattachées et de structures de mission.

DU SECRETARIAT PERMANENT ET DES DIRECTIONS GÉNÉRALES

*Le Secrétariat permanent de l'Innovation et de la Veille sur les Technologie émergentes du Numérique (SP-IVTEN)

Cette structure a pour mission d'assurer une veille constante sur les technologies et les sujets émergents pour une adoption inclusive, efficace et efficiente des innovations du secteur numérique dans l'administration, la société et l'économie burkinabè. Elle est placée sous la direction du **Docteur Yaya TRAORE.**

*La Direction générale de la transformation digitale (DGTD) a pour mission d'assurer le développement de l'industrie et la promotion des usages du numérique. Cette structure est dirigée par **Monsieur Ferdinand Wendbe YOUGBARE** et se compose comme suit :

- la Direction de la Coordination des Systèmes d'information (DCSI) ;
- la Direction de l'Industrie numérique (DIN) ;
- la Direction de la Valorisation de l'Ecosystème numérique (DVEN) ;
- la Direction de la Cybersécurité (DC).

*La Direction générale des Communications électroniques (DGCE) a pour mission de mettre en oeuvre les politiques et d'élaborer les textes légaux et règlementaires relatifs au développement des infrastructures de communications électroniques et des services d'accès et d'utilisation de ces infrastructures au Burkina Faso. Elle est dirigée par **Monsieur Sidi Mohamed Galliam OUEDRAOGO** et comprend :

- la Direction des Réseaux et Services de Communications électroniques (DRSCE) ;
- la Direction de la Réglementation des Communications électroniques (DRCE) ;
- la Direction de la Coopération technique en matière de Communications électroniques (DCT).

*La Direction Générale des Activités Postales (DGAP) a pour mission d'assurer la mise en oeuvre des politiques publiques dans le domaine des postes. Elle est dirigée par **Madame Madina BOUDA** et comprend :

- la Direction de la Réglementation postale (DRP) ;
- la Direction de la Coopération postale (DCP). • Les structures rattachées

LES STRUCTURES RATTACHÉES

***LA POSTE BURKINA FASO** : c'est une société d'Etat dotée de la personnalité morale et jouissant d'une autonomie de gestion. Elle a été créée par Décret n°94-414/PRES/MEC du 21 novembre 1994 et modifiée par le Décret N°97-210/PRES/PM/MCC/MCIA du 28/04/1997. La Poste Burkina Faso a pour missions essentielles la mise en place et l'exploitation du service public de la poste et des services financiers postaux. Elle est dirigée par **Monsieur Ibrahim SABA**.

***L'Agence nationale de promotion des technologies de l'information et de la communication (ANPTIC)** : c'est

un établissement public de l'Etat (EPE). Elle a été instituée par Décret N°2014- 055 /PRES/PM/MEF/MDENP/MFPTS du 07 février 2014 et est chargée d'assurer la mise en œuvre des grands programmes de développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) du Burkina Faso. Elle a pour missions, d'une part, l'opérationnalisation de la stratégie du Gouvernement en matière d'administration électronique et, d'autre part, la promotion de l'utilisation des TIC dans les autres domaines de développement social, économique, scientifique et culturel. Elle est dirigée par **Monsieur Oumarou SANOU**.

LES STRUCTURES DE MISSION

Les structures de mission sont les Projets et Programmes de développement concourant à l'accomplissement des missions du Ministère et les cellules ou comités créés pour prendre en charge les questions transversales d'intérêt majeur. Ces structures ont été créées pour exécuter les missions conjoncturelles ou temporaires du département. Le MTDPCE assure l'orientation, le suivi et l'évaluation des activités de ces structures de mission entrant dans le cadre de ses attributions et placées sous sa tutelle. Ces structures sont :

- le **Projet d'Appui au Développement des Technologies de l'Information et de la Communication au Burkina Faso (PADTIC)** ;

- le **Projet Backbone National des Télécommunications (PBNT)** ;
- le **Projet de Renforcement et d'extension du réseau informatique national de l'administration (RESINA)** ;
- le **projet West Africa Unique Identification for Regional Integration and Inclusion (WURI)** ;
- la **Cellule genre** ;
- la **Cellule environnementale** ;
- le **Comité Anti-Corruption** ;
- le **Comité ministériel de lutte contre le VIH/SIDA et les IST (CMLS)**.

Adama ZONGO



**MARS
2023**

**JOURNÉE
INTERNATIONALE
DES FEMMES**

**« POUR UN MONDE DIGITAL INCLUSIF :
INNOVATION ET TECHNOLOGIES POUR
L'ÉGALITÉ DES SEXES »**





Systeme intégré de la filière mangue : une solution numérique qui fait ses preuves dans la production de la mangue séchée au Faso

Des innovateurs du numérique, il en existe plusieurs au Burkina Faso. Des innovateurs qui conçoivent des plateformes numériques permettant ainsi de contribuer au développement socio-économique du pays. Parmi eux, il y a Gildas YARA et Aristide BAZIE, deux ingénieurs qui ont conçu un logiciel appelé "système intégré de la filière mangue" qui est aujourd'hui utilisé dans le processus de production de la mangue séchée. Ils ont été révélés au grand public à la faveur de l'édition 2018 du concours de détection de jeunes talents en TIC (GENIE TIC) organisé par le Ministère de la Transition digitale, des Postes et des Communications électroniques. Aujourd'hui avec leur logiciel, ils ont apporté une solution numérique qui permet de booster la production de la mangue séchée. Une de nos équipes

est allée à la rencontre de ces deux ingénieurs en Informatique et de l'utilisateur principal de la plateforme, tous installés dans la ville de Sya.

Bobo Dioulasso. Quartier Colma. Dans l'une des nombreuses rues de ce quartier, est implantée la Société Industrielle de Transformation des fruits et légumes. Une unité créée depuis 2014 et spécialisée dans le secteur de la mangue séchée. Il est 11 heures lorsque nous franchissons les portes de l'unité. A l'intérieur, des employés, composés en majorité de femmes, dans des combinaisons en blouses, s'activent pour la production de mangues séchées. Pendant que certains sont commis à la coupe des mangues, ou occupés à surveiller les différents fours, d'autres s'occupent du conditionnement des mangues

sorties des fours dans des paquets estampillés " Société Industrielle de Transformation des fruits et légumes " (ndlr : nom de l'unité).

Nous retrouvons le patron des lieux dans son bureau, Georges IDO (ndlr : il est le propriétaire et le Gérant de l'unité). Les yeux rivés sur l'écran de son ordinateur, il suit tout le processus de production de la mangue séchée et dispose avec précision, de toutes les données relatives à la quantité de mangues reçues, au nombre de tonnes de mangues obtenues après épluchage, au nombre de sachets de mangues obtenus après emballage etc. Des données générées grâce à une solution numérique installée sur son ordinateur. Et c'est justement cette innovation numérique utilisée par l'unité qui a retenu toute notre

attention. La solution numérique utilisée par Georges IDO est une trouvaille de deux jeunes Burkinabè : Gildas YARA et Aristide BAZIE tous ingénieurs de conception informatique, formés à l'Ecole supérieure d'Informatique (ESI) de l'Université Nazi BONI de Bobo-Dioulasso. Deux ingénieurs bien connus au Ministère de la Transition digitale, des Postes et des Communications électroniques et ce depuis 2017. En effet, lors du Concours GENIE TIC organisé par le département en 2018, ils ont été lauréats avec leur solution numérique baptisée « Filière Mangué » (ndlr : la plateforme est appelée aujourd'hui « Système intégrée de gestion de la filière mangué »). C'est dire donc que plus de 5 ans après, ils n'ont pas dormi sur leurs lauriers puisque la solution numérique poursuit son petit bonhomme de chemin.

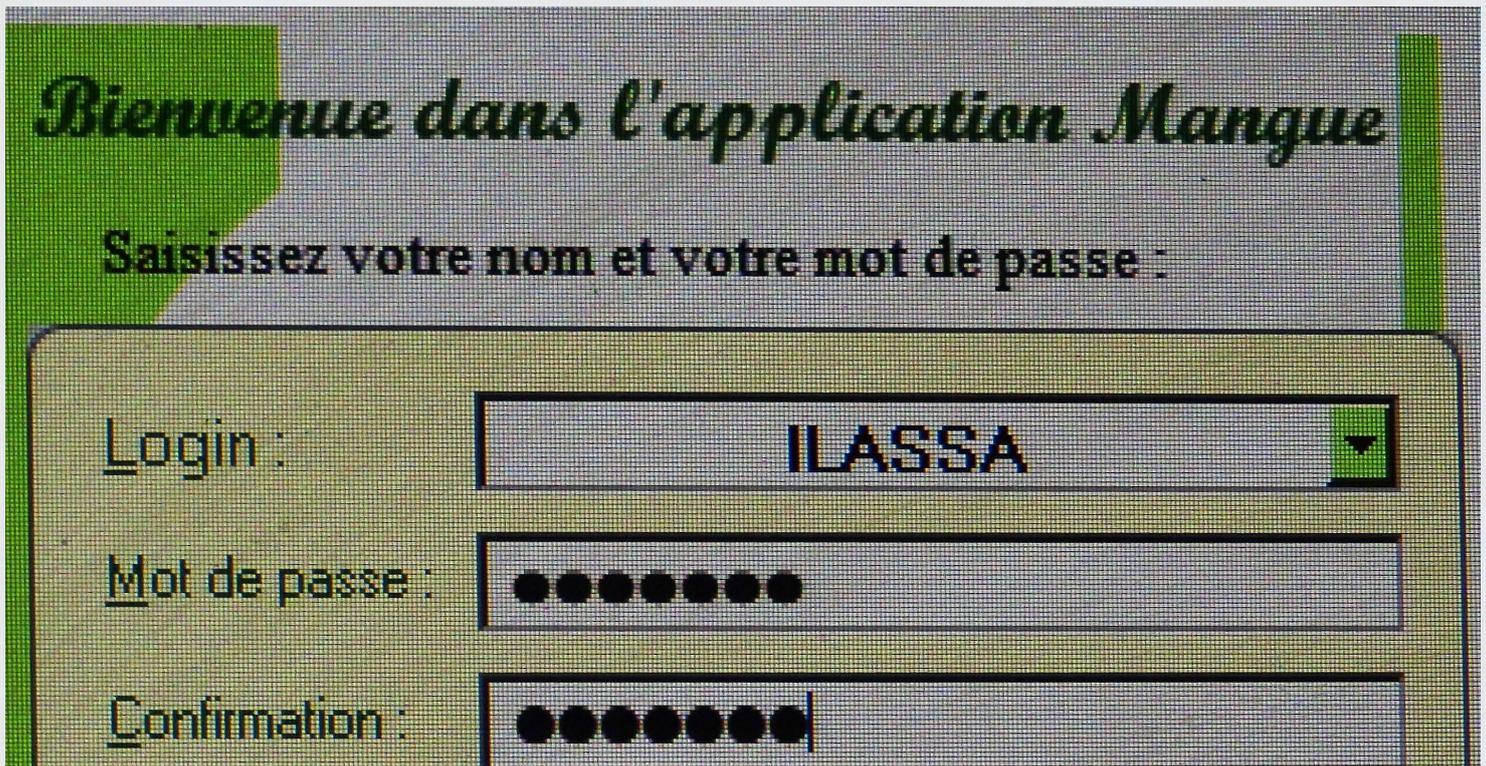
« Système intégré de gestion de la filière mangué », une plateforme qui facilite la traçabilité et la certification

C'est dans le souci d'avoir un logiciel qui permet de mieux gérer son activité que Georges IDO a sollicité les services de Gildas YARA et Aristide BAZIE. « Il fallait faire en sorte que la mangué qui quitte le champ jusqu'au client soit effectivement tracée. Et si on le fait de façon manuscrite, on avait des problèmes et c'est pourquoi on a trouvé qu'il fallait un logiciel qui allait nous permettre de gérer la question de traçabilité et de gérer en même temps la production et la commercialisation », nous confie Georges IDO. C'est au 4ème étage d'un bâtiment situé à quelques centaines de mètres du Palais de la Culture de Bobo-Dioulasso, que nous allons retrouver nos deux innovateurs du numérique Gildas YARA et Aristide BAZIE. A l'entrée des locaux, une enseigne sur laquelle est mentionnée "African Computer Solutions", nous montre clairement que nos deux innovateurs ont créé une entreprise qui évolue dans le domaine du Numérique. Mais nos échanges vont se focaliser sur leur plateforme « Système intégré de gestion de la filière mangué » qui a remporté un prix au Concours GENIE TIC en 2018. « L'idée est venue avec notre partenaire Georges IDO (ndlr : le Gérant de la Société Industrielle de Transformation des fruits et légumes), qui a émis le besoin d'avoir un système de gestion informatisé de la chaîne de production de la filière mangué séchée. C'est dans ce cadre qu'il nous a approché et les démarches ont commencé », nous renseigne d'entrée, Gildas YARA. Et c'était en même temps un défi pour nos deux ingénieurs : « au début c'était un défi, on va dire ça comme ça, parce

qu'il (ndlr : Georges IDO) a eu beaucoup de mésaventures, il a touché pas mal de personnes pour concevoir le système malheureusement, aucun d'eux n'avait réussi », poursuit-il. Il fallait donc s'armer de courage pour ne pas décevoir : « le projet a commencé en 2015-2016, nous venons de faire nos pas dans le milieu de l'entrepreneuriat, il y avait cette rage de montrer que nous pouvons faire quelque chose et finalement on y est arrivé », ajoute son collègue Aristide BAZIE. La plateforme comme son nom l'indique déjà, s'intéresse spécialement à la filière mangué et de façon spécifique à la chaîne de séchage de mangues. « Comment passer de la mangué fraîche pour obtenir de la mangué séchée en prenant en compte tout ce qui est lié autour, tout ce qui est procédure, notamment l'approvisionnement, le mûrissement, le traitement, la découpe, le séchage, le conditionnement et l'exportation. A chaque étape, des statistiques sont générées par le logiciel », nous détaille Gildas YARA. Le logiciel est donc une plateforme de gestion de données de l'ensemble du processus de séchage des mangues. Mais comment fonctionne-t-elle ? A cette question, voici les explications données par Gildas YARA : « pour avoir accès à la plateforme, il faut s'authentifier, c'est-à-dire il faut un login et un mot de passe. Si les paramètres renseignés sont bons, le système vous donne l'accès au bureau. Le premier module c'est ce qu'on appelle le module approvisionnement. Dès que la mangué fraîche arrive, ils vont peser pour dire combien de tonnes ils ont eu. Et les mangues ont plusieurs variétés. Dès que la mangué arrive, on doit être en mesure de savoir c'est quel fournisseur, quel producteur, quel véhicule qui a amené. Automatiquement, dès qu'on fait l'approvisionnement, il y a



Aristide BAZIE



Interface plateforme

un lot qui est créé et le lot sera suivi : le lot d'aujourd'hui créé avec telle quantité de mangues est mis en mûrissement. Dès qu'on fait le mûrissement, il y a une partie qui part dans le système qu'on appelle le traitement. C'est à dire qu'ils vont trier, les mangues pourries et autres. Après le tri, ça génère les quantités obtenues et il y a l'étape de la découpe, du séchage et du conditionnement en sachets de 1kg, 2kg. Après cela il y a la mise en cartons pour faire l'exportation. Le système permet de savoir à chaque niveau, à chaque étape du processus de séchage, les quantités obtenues. Le système gère tous ces volets que je viens de citer et à chaque niveau, on peut faire sortir des statistiques. Avec ça ils auront des données pour analyser. Par exemple Georges IDO pourra savoir pour la campagne en cours c'est combien de tonnes de mangues il a reçu de ses différents fournisseurs, le rendement obtenu de chaque fournisseur et les quantités produites après séchage. On génère des données à partir de la production de la mangue jusqu'au séchage. Ce sont des données qui permettent à un leader de réorienter si nécessaire, sa stratégie de production ou à changer de producteurs. C'est pour leur bien d'utiliser donc la solution ». Et ce n'est pas tout, ajoute de son côté Aristide BAZIE : « il faut noter qu'il y'a aussi le fonctionnement par campagne. On est en campagne 2023, on ouvre la campagne et toutes les données y sont enregistrées. L'avantage de travailler en campagne c'est qu'on est en mesure de faire des statistiques comparatives d'une campagne à une autre.

Est-ce qu'on a progressé, est-ce qu'on a régressé et qu'est-ce qu'il y a à améliorer, ainsi de suite ». Avec le logiciel, dès que la mise en séchage est entamée, la date est déjà mentionnée. A la sortie du séchoir, la durée est également notée. « La mise en séchoir permet de savoir c'est quel agent qui surveille. Si le temps de séchage est prévu par exemple pour 10 heures si ça dépasse les 10 heures, le logiciel permet de détecter que le temps de séchage a été plus long et il permet d'informer le responsable que dans tel séchoir le temps est plus long et en ce moment on peut chercher à savoir qu'est-ce qui s'est passé. Est-ce que l'agent qui contrôle s'est endormi ou bien s'il s'est levé. Donc ça permet de minimiser les pertes. Même au niveau des clients qui achètent les mangues séchées ça les aide. Par exemple, l'année passée, il y a eu un cas de moisissure de mangues livrées à un client en Europe par l'unité de transformation et le client a ramené les mangues. Avec le code généré par le logiciel, on détecte facilement le producteur de la mangue et la quantité de mangues produites à son niveau. La plateforme facilite la traçabilité des mangues tout au long du processus de production, de la récolte au conditionnement. Et cette traçabilité facilite l'obtention de certifications et renforce la confiance des partenaires commerciaux. En fournissant des informations détaillées sur l'origine et la qualité des mangues, la plateforme offre également une meilleure transparence aux clients, ce qui peut aider à augmenter les marges sur le marché », relate Gildas YARA

LE GENIE DU FASO

d'un air convaincu. Mais a-t-on besoin d'une connexion internet pour faire fonctionner la plateforme ? Non, elle fonctionne tout simplement à l'aide d'un réseau local, répondent nos deux ingénieurs. Cependant, des solutions pour un accès à distance via Internet sont envisagées à l'avenir, à en croire Gildas YARA et Aristide BAZIE : « il y a deux possibilités. Actuellement, on peut utiliser un logiciel de prise de contrôle à distance pour avoir accès à son ordinateur, ça c'est le premier niveau. Deuxième niveau, nous, au niveau du logiciel, nous sommes déjà prêts à ouvrir la solution à distance. En ce moment nous on a un serveur de données qui est distant et on va héberger les données, les données seront stockées. La personne va utiliser son logiciel qu'elle a grâce à internet pour avoir accès aux données. Mais ça c'est en version lourde, c'est du desktop. Avec le desktop actuellement, on peut permettre à la personne d'avoir accès à distance, pourvu qu'il y ait internet sur son site ». Mais l'équipe est consciente des difficultés de connexion internet qui existent et qui peuvent entacher le bon fonctionnement de la plateforme.

« Notre développement et le niveau actuel de notre unité sont dus à la facilité et à l'utilisation de la plateforme », affirme Georges IDO

Aujourd'hui, Georges IDO dispose de trois sites de production de

la mangue séchée et chaque site utilise le système conçu par nos deux ingénieurs. « A la fin de la campagne, ce qui est plus important pour nous, c'est les statistiques pour pouvoir faire notre bilan », se réjouit l'utilisateur de la plateforme. Georges IDO est convaincu que le logiciel mis à sa disposition est d'une grande utilité. « Si les gens nous connaissent, ils sauront bien que notre développement et le niveau actuel que notre unité a atteint, sont dus à la facilité et à l'utilisation de la plateforme. Ce serait judicieux pour celui qui veut être professionnel de l'utiliser. Si les gens refusent de l'utiliser, c'est qu'ils



Georges IDO

ne seront vraiment pas à la page », lance-t-il. Mais concrètement que gagne financièrement Georges IDO en utilisant le logiciel ? A cette question il nous apporte une réponse avec un exemple à l'appui : « On gagne beaucoup d'argent ! Je vous prends un exemple : avant pour nos pesées, on faisait des fiches de pesées où on écrit 1 caisse, 2 caisses... jusqu'au nombre de caisses et on fait le total à la main. Un jour, je suis arrivé et on m'a dit qu'il y a une livraison. Le fournisseur disait que ça doit faire 4 tonnes. Moi je viens, et mes collaborateurs me disent sur la fiche qu'ils ont noté que ça fait 9

tonnes. J'ai demandé ça se trouve où ces 9 tonnes ? On m'a dit dans le conteneur. Je sais que 9 tonnes ne peuvent pas rentrer là-bas, ce n'est pas possible. Tout de suite, j'ai pris la fiche et comme c'est manuel, j'ai vu que celle qui remplissait la fiche avait écrit 1, 2, 3, jusqu'à 99, de 99 elle est allée à 200 au lieu de 100. Donc il y a eu erreur quand elle écrivait. A la fin, on se retrouve avec un gap de plus de 400 mille à payer au fournisseur au lieu de 300 et quelques milles. Pour moi, le logiciel est venu résoudre tous ces problèmes ! Dès qu'on rentre seulement, c'est plus facile et on a la fiche on tire, on introduit les données et le calcul est fait de façon précise. De façon concrète, cet outil nous permet effectivement d'être économique au niveau de la réception de la matière première, économique même au niveau de la production parce que ça nous permet de vérifier nos ratios ». Cependant des difficultés ne manquent pas. « Les difficultés quelconques c'est si par exemple on

veut changer un paramètre, tel qu'au niveau par exemple de la certification, il arrive parfois qu'on ait d'autres procédures qu'on décrise et qu'il faut intégrer. Pour intégrer il faut attendre qu'ils viennent (ndlr : les concepteurs) et qu'on leur donne les éléments qu'on veut afin qu'ils puissent les prendre en compte avant de nous revenir pour qu'on puisse l'utiliser. A par cela, nous n'avons pas de difficultés ». Georges IDO souhaite également qu'il y ait la possibilité de rendre la plateforme accessible à distance pour que même s'il est hors du pays, il puisse à partir de son smartphone, suivre le processus dans ses différentes unités.



Une requête que les deux ingénieurs estiment possible. « Actuellement, on peut utiliser un logiciel de prise de contrôle à distance pour avoir accès à son ordinateur, ça c'est le premier niveau. Deuxième niveau, nous, au niveau du logiciel, nous sommes déjà prêts à ouvrir la solution à distance. En ce moment on a un serveur de données qui est distant et on va héberger les données, les données seront stockées. La personne va utiliser son logiciel qu'elle a grâce à internet pour avoir accès aux données. Mais ça c'est en version lourde, c'est du desktop. Avec le desktop actuellement, on peut permettre à la personne d'avoir accès à distance, pourvu qu'il y ait internet sur son site », souligne Gildas YARA. Le modèle économique mis en avant entre les concepteurs et leur client est un contrat d'assistance de maintenance et évolution. « Si on part vendre une solution comme ça, et puis c'est fini, ce n'est pas évident que la personne va pouvoir utiliser. Mais dès qu'il y a un contrat, il y a un gain qui est établi, ils vont nous faire le feed-back, et de feed-back en feed-back, on va améliorer sa solution. En résumé on peut dire qu'on vend, mais assortie d'un contrat d'assistance. La plateforme n'est pas statique, elle est évolutive en fonction du besoin du client », indiquent les deux concepteurs.

GENIE TIC, une initiative qui valorise les talents des innovateurs du Numérique

Nul besoin de rappeler que Gildas YARA et Aristide BAZIE sont lauréats du concours GENIE TIC, organisé par le département dirigé par Aminata ZERBO/SABANE. Ils saluent l'organisation du concours GENIE TIC. « Ça permet de valoriser les talents et c'est un concours qu'il faut

pérenniser », souhaite Gildas YARA. Mais les deux ingénieurs de conception souhaitent également que le département accentue le plaidoyer auprès des structures pour lesquelles les solutions ont été conçues. Cela permettra de développer facilement toutes les plateformes et rares sont les innovateurs du numérique qui vont chômer, estiment-ils. Pour leur part, ils disent attendre du soutien pour mieux relever d'autres défis. « Nous souhaitons bénéficier d'un accompagnement, pour mieux fonctionner et faire face à nos dépenses surtout celles liées aux impôts qui nous rendent régulièrement visite. Nous avons un personnel permanent de 6 personnes, ce sont des charges. Si on avait un appui, on pouvait se projeter dans 5 ans, 10 ans. Il y a d'autres projets qu'on pouvait lancer. Nous sommes obligés de nous concentrer sur notre solution déjà fonctionnelle pour ne pas disparaître. Nous avons aussi besoin d'espace pour stocker nos données. Si le



Gildas YARA

LE GENIE DU FASO

département pouvait aussi accompagner les innovateurs en mettant à leur disposition des espaces de stockage à moindre cout ça pouvait nous encourager. Il y a aussi les formations que nous sollicitons pour nous permettre de nous mettre à jour de même que notre personnel. Il faut également mettre en place une politique pour accompagner les entreprises en termes de connexion internet. Si on n'a pas internet il faut se déplacer dans les localités pour intervenir, c'est coûteux. Alors qu'on parle de dématérialisation. Donc il faut faciliter la connexion internet », ont-ils relevé.

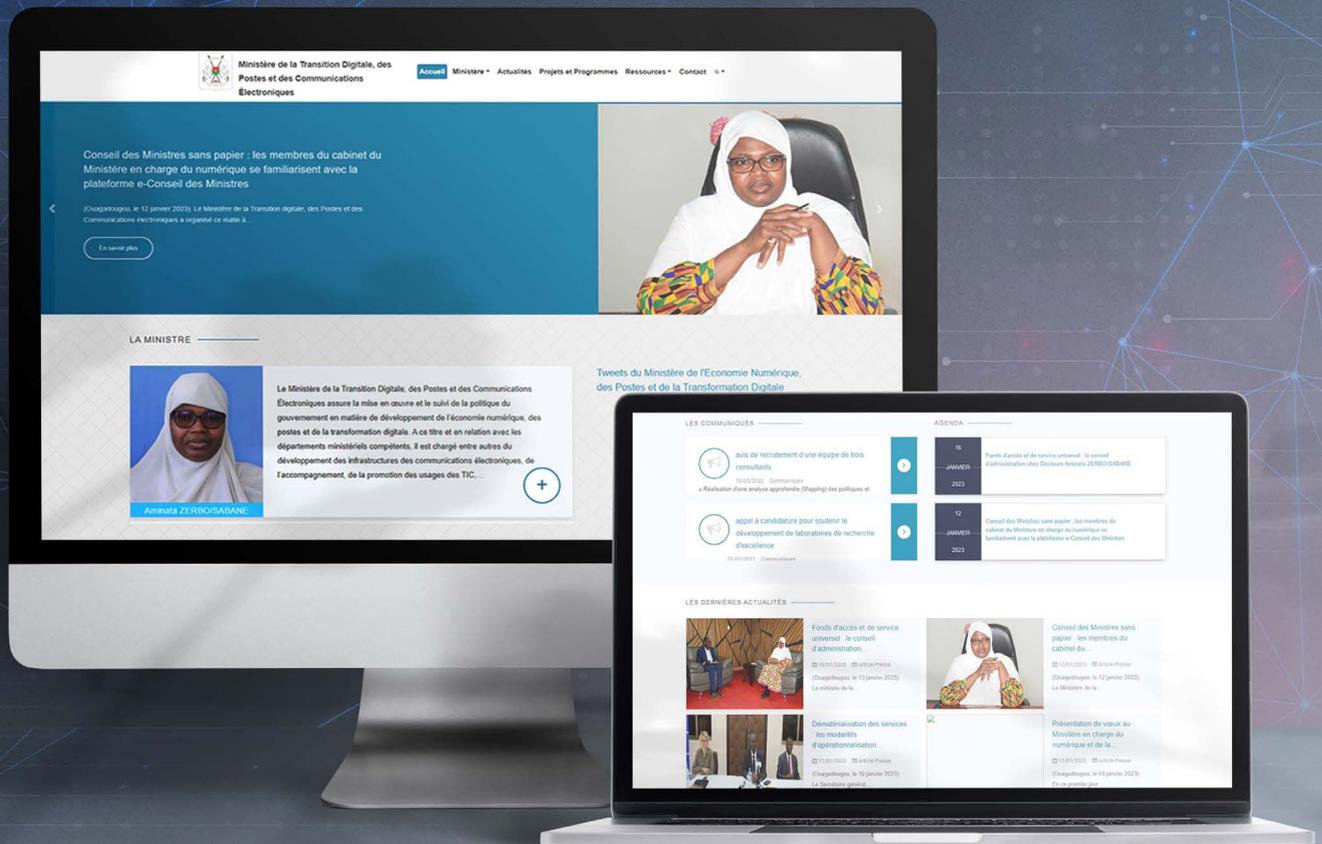
Quant à monsieur IDO Georges, il n'a pas manqué de féliciter le Ministère en charge du Numérique pour ses initiatives à savoir le concours GENIE TIC entre autres et encourage les autorités à poursuivre dans cette voie, en écoutant les acteurs du secteur et en développant

des projets numériques adaptés aux besoins réels des entreprises. « Quand on prend par exemple la plateforme filière mangue, on peut même aller jusqu'aux producteurs. Actuellement, nous, nous avons limité seulement l'action à partir de l'approvisionnement avec juste les noms des producteurs ; mais les pratiques, culturelles, les calendriers de récolte, les calendriers de saison, tout ça, ce sont des éléments que l'on peut digitaliser de sorte à ce que l'on sache par exemple que la mangue de Kourouma c'est de telle période à telle période, et quand tu cliques, il y a toutes les informations que tu peux avoir qui te permettent de savoir comment planifier ton activité. Donc pour moi, il y a beaucoup de choses à faire et je vous encourage vivement et vous félicite déjà pour cette initiative. On est avec vous !» a-t-il conclu.

Bouraima KABRE/Anissa TALL/Éric Aimé OUEDRAOGO



MINISTÈRE DE LA TRANSITION DIGITALE, DES POSTES ET DES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES





Transition digitale : le PNUD disposé à accompagner le Burkina Faso pour la réussite du processus

La Ministre de la Transition digitale, des Postes et des Communications électroniques, Docteure Aminata ZERBO/SABANE, a reçu le 08 septembre 2022 à Ouagadougou, la nouvelle Représentante résidente du

PNUD au Burkina Faso, Elsie Laurence CHOOUNONE. Les échanges entre les deux personnalités ont porté sur les projets de digitalisation mis en œuvre par le Burkina Faso en collaboration avec le PNUD.

« Le PNUD est très impliqué dans tout ce qui est digitalisation, on pense que ça doit être au cœur de nos actions. C'est une audience de prise de contact pour faire le point des actions entreprises, pour voir les priorités et voir comment le PNUD peut accompagner le Burkina Faso dans la digitalisation de tout ce qui est économie numérique », s'est exprimée Elise Laurence CHOOUNONE à sa sortie d'audience. « L'économie numérique est transversale, elle doit même être intégrée au sein de l'enseignement primaire », a-t-elle poursuivi.

Elise Laurence CHOOUNONE s'est aussi réjouie du fait qu'elle soit sur la même longueur d'onde avec la Ministre Aminata ZERBO/SABANE sur les priorités du Burkina Faso en matière de digitalisation.

DCRP/MTDPCE



Fonds d'accès et de service universel : le conseil d'administration chez Docteure Aminata ZERBO/SABANE

La ministre de la Transition digitale, des Postes et des Communications électroniques, Docteure Aminata ZERBO/SABANE, a reçu dans la soirée du 13 janvier 2023 à Ouagadougou, une délégation du Conseil d'administration du Fonds d'accès et de Service universel (FSU). La délégation était conduite par le président dudit conseil, Sidi Galiam OUEDRAOGO, par ailleurs Directeur général des Communications électroniques (DGCE).

A sa sortie d'audience, le président du Conseil d'administration du FSU a confié être venu présenter la nouvelle équipe du Conseil et leurs missions à la ministre en charge du numérique. Il a indiqué que l'équipe compte mettre en œuvre des actions fortes dans le sens de renforcer et fluidifier les communications électroniques sur toute l'étendue du territoire durant son mandat. Le président du Conseil d'administration du FSU a par ailleurs souligné que le fonds a pour vocation de veiller

au bien-être des populations en procédant à l'installation d'infrastructures de communications électroniques dans les zones non connectées ou isolées en collaboration avec les opérateurs de téléphonie mobile.

Sidi Galiam OUEDRAOGO dit être satisfait de l'écoute attentive dont la délégation a bénéficié de la part de la Ministre et de son adhésion à leurs visions.

DCRP/MTDPCE



La coopération dans le secteur du numérique au menu des échanges entre Docteure Aminata ZERBO/SABANE et l'Ambassadeur chef de délégation de l'Union Européenne au Burkina Faso

La Ministre de la Transition Digitale, des Postes et des Communications Electroniques, Docteure Aminata ZERBO/SABANE, a reçu en audience en fin d'après-midi du 14 juin 2022 à Ouagadougou, l'Ambassadeur chef de la délégation de l'Union Européenne au Burkina Faso, Wolfram VETTER. Les deux personnalités ont passé en revue la coopération entre le Burkina Faso et l'Union Européenne, avec un accent particulier sur le secteur du numérique. Elles ont souligné le rôle central du numérique dans le processus de développement socioéconomique des Etats.

Afin de doter notre pays de données de qualités à même d'aider à prendre des décisions éclairées dans le secteur, l'Union Européenne a financé une étude sur

le niveau de digitalisation au Burkina Faso et appuie l'UEMOA et la CEDEAO dans la réalisation d'un cadre juridique communautaire régissant les communications électroniques au plan sous-régional.

Tout en remerciant l'Union Européenne pour les efforts déjà consentis, Docteure Aminata ZERBO/SABANE a partagé avec son hôte, les priorités actuelles de son secteur qui sont entre autres : le développement des infrastructures, la dématérialisation des processus prévus au niveau national, le renforcement des compétences des acteurs et des capacités de stockage des données, l'adaptation continue du cadre juridique.

Wolfram VETTER a rassuré la Ministre de la disponibilité de l'Union Européenne à accompagner le Burkina Faso.

DCRP/MTDPCE



Coopération dans le domaine du numérique : Docteure Aminata ZERBO/SABANE échange avec une délégation d'ENABEL

La ministre de la Transition digitale, des Postes et des Communications électroniques, Docteure Aminata ZERBO/SABANE a reçu en audience dans la capitale burkinabè, le 16 février dernier, une équipe de l'Agence belge de développement (ENABEL), conduite par le country portfolio manager, François DESSAMBRES.

A sa sortie d'audience, François DESSAMBRES a confié être venu présenter le projet IDEA, dont l'objectif est de développer et implémenter des actions innovantes dans le domaine du digital en vue d'améliorer le processus de formation et d'insertion. Il dit avoir saisi l'occasion pour

faire le point des actions entreprises par ENABEL à travers le pays dans le secteur du numérique.

Il s'agit entre autres des journées dénommées « Innovation Days » qui ambitionnent de renforcer les capacités de la société civile, des TechDays qui serviront de cadre pour présenter les différentes technologies numériques utilisées dans le cadre de la coopération bilatérale.

Le chef de la délégation s'est réjoui de la richesse des échanges et de la disponibilité de la ministre à accompagner ENABEL pour le bon déroulement de ses activités.

DCRP/MTDPCE



Dématérialisation des procédures académiques et accès à un réseau internet de qualité : le Président de l'Université Joseph KI ZERBO en parle avec la Ministre Aminata ZERBO/SABANE

La Ministre de la Transition digitale, des Postes et des Communications électroniques, Docteure Aminata ZERBO/SABANE a reçu en audience dans l'après-midi du jeudi 16 février dernier à Ouagadougou, le Président de l'Université Joseph KI-ZERBO, Professeur Jean François Silas KOBIANE.

Accompagné de ses proches collaborateurs, il est venu échanger avec la Ministre sur les questions de digitalisation des procédures académiques et solliciter son accompagnement.

« C'est d'abord une visite de courtoisie. La Ministre est une Enseignante chercheuse de l'Université Joseph KI-ZERBO. Elle a apporté énormément à notre institution universitaire et c'était l'occasion pour nous de venir la féliciter, lui témoigner notre soutien et lui dire que nous sommes disposés pour voir comment est-ce que nous pouvons ensemble relever un certain nombre de défis auxquels fait face l'Université Joseph KI ZERBO notamment dans le

domaine de la digitalisation d'un ensemble de procédures académiques mais aussi l'accès à une connexion internet de qualité », a laissé entendre le président de l'Université Joseph KI ZERBO, à sa sortie d'audience.

A l'en croire, ce sont des défis énormes car « la performance de l'enseignement supérieur et de la recherche doit être accompagnée par un accès à un réseau informatique et à un internet de qualité ».

Docteure Aminata ZERBO/SABANE s'est réjouie de cette visite et s'est dite disposée à continuer à apporter son soutien à l'institution, a confié le président de l'Université Joseph KI ZERBO.

DCRP/MTDPCE

Audience ministérielle : la Ministre Aminata ZERBO /SABANE s'entretient avec le Commissaire en charge du numérique de l'UEMOA



La Ministre de la Transition digitale des Postes et des Communications électroniques, Docteure Aminata ZERBO/SABANE a reçu en audience dans l'après-midi du 21 juin 2022 à Ouagadougou, une délégation de l'UEMOA, conduite par son Commissaire du département du développement de l'entreprise, des mines et de l'économie numérique, Dr Paul KOFFI KOFFI.

A sa sortie d'audience, Dr Paul KOFFI KOFFI a confié être venu rendre une visite de courtoisie à la ministre et échanger avec elle sur certains dossiers techniques. Il a indiqué saisir cette occasion pour la remercier pour sa sollicitude

constante dans le cadre des activités de la Commission dans le domaine du numérique.

Le commissaire de l'UEMOA dit avoir sollicité l'appui de Docteure Aminata ZRRBO/SABANE et son département sur certains dossiers tels que :

- l'organisation de la prochaine réunion des ministres en charge de l'économie numérique sur les textes communautaires visant la promotion des usages numériques et l'harmonisation des numéros d'urgence et de commande de service sur les mobiles ;
- l'approbation du Programme Régional de Développement de l'Economie numérique (PRDEN) ;
- l'accusé de réception des fonds destinés à financer la digitalisation de trois services publics numériques prioritaires ;
- et enfin la mise en œuvre du projet pilote des Cases numériques dans les zones non couvertes par un signal mobile, dans le cadre de la réduction de la fracture numérique.

DCRP/MTDPCE

Economie numérique : les responsables de HUAWEI présentent leur vision du secteur pour le Burkina Faso à Docteure Aminata ZERBO/SABANE



La Ministre de la Transition digitale, des Postes et des Communications électroniques, Docteure Aminata ZERBO/SABANE, a reçu dans l'après-midi du mardi 30 août 2022 à Ouagadougou, une délégation de HUAWEI conduite par le Président Afrique du Nord, Terry HE. Avec Docteure Aminata ZERBO/SABANE, les échanges ont porté sur l'environnement des communications électroniques au Burkina Faso et des propositions d'approche pour l'amélioration de la connectivité.

Au cours de l'audience, la délégation a rappelé l'importance de l'investissement dans le numérique sur l'augmentation du Produit Intérieur Brut que des études menées par la Banque Mondiale fixe à 5 dollars USD pour 1 Dollars USD investi. Ainsi des propositions concrètes sur la base d'une étude réalisée par la société Huawei sur le secteur des

communications électroniques de notre pays, ont été formulées sur les aspects de stratégie, l'expansion des réseaux mobiles et la connectivité large bande à domicile. La délégation a réaffirmé la disponibilité de la société Huawei à accompagner le gouvernement à travers le Ministère de la Transition digitale, des Postes et des Communications électroniques pour l'édification d'une société de l'information inclusive au Burkina Faso.

Au terme des échanges la Ministre Aminata ZERBO/SABANE a remercié la délégation de Huawei pour cette étude réalisée sur le Burkina Faso et pour l'ensemble des propositions d'amélioration de l'environnement des communications électroniques qui ont été faites.

DCRP/MTDPCE

Inclusion numérique : des Etudiants en situation d'handicap visuel sollicitent l'accompagnement de la Ministre Aminata ZERBO/SABANE pour leur formation à l'outil informatique

La Ministre de la Transition Digitale, des Postes et des Communications Electroniques, Docteure Aminata ZERBO/SABANE a reçu en audience dans l'après-midi du 11 août 2022 à Ouagadougou, une délégation de l'Association nationale des étudiants aveugles et malvoyants, conduite par son président, Léon OUEDRAOGO. A sa sortie d'audience, Léon OUEDRAOGO, étudiant en 2ème année de droit, a confié être venu présenter l'Association nationale des étudiants aveugles et malvoyants, officiellement reconnue en mai 2022, à la première responsable du département en charge du numérique. « Notre association a pour but principal de plaider pour



l'épanouissement des étudiants en situation d'handicap visuel. », a indiqué le président de l'association.

« Madame la Ministre a apprécié notre démarche et nous sommes ravis qu'elle ait prêté une oreille attentive à une si jeune structure comme la nôtre », a conclu Léon OUEDRAOGO.

DCRP/MTDPCE



Coopération bilatérale dans le domaine du numérique : Docteure Aminata ZERBO/SABANE échange avec l'Ambassadeur du Royaume d'Arabie Saoudite au Burkina Faso

La ministre de la Transition Digitale, des Postes et des Communications Electroniques, Docteure Aminata ZERBO/SABANE a reçu en audience dans son cabinet,

Monsieur Fahad ALDOSARI, Ambassadeur du Royaume d'Arabie Saoudite au Burkina Faso dans la soirée du mercredi 20 avril 2022 à Ouagadougou.

A sa sortie d'audience, Monsieur Fahad ALDOSARI dit être venu rendre une visite de courtoisie à Docteure Aminata ZERBO/SABANE et la féliciter pour sa nomination à la tête du département en charge du numérique et de la poste.

Le diplomate saoudien a indiqué qu'ils ont eu des échanges francs dans le but de renforcer les liens de coopération existants entre les deux pays dans tous les domaines, et surtout partager l'expérience du Royaume de l'Arabie Saoudite dans le domaine du numérique. Il a rassuré quant à la disponibilité de son pays à soutenir le Burkina Faso dans toutes ses actions de développement.

DCRP/MTDPCE



AGENCE NATIONALE DE PROMOTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

L'ANPTIC c'est la concrétisation de la volonté politique des autorités burkinabè de faire des TIC un levier de développement de l'économie nationale et s'inscrit dans les référentiels de développement du pays.

contactez-nous: (+226) 25 49 77 77



Allons à la découverte de l'Agrément technique en matière informatique (ATI)

L'agrément technique en informatique est un processus essentiel pour garantir la qualité et la conformité des produits, des services et des solutions informatiques.

L'objectif principal de l'agrément technique est d'évaluer si un produit ou un système informatique répond aux exigences en matière de sécurité, de performance, de compatibilité et de fiabilité. Ainsi au Burkina Faso, cette reconnaissance officielle est délivrée par la Direction générale de la transformation digitale (DGTD) qui se charge d'évaluer et d'attester la conformité des produits ou des systèmes informatiques à des normes et des standards préétablis. Elle assure l'octroi et le retrait d'agréments aux sociétés opérant dans le domaine de l'informatique.

Qu'est-ce qu'un agrément technique en matière informatique ?

L'agrément technique en matière informatique (ATI) est une reconnaissance des capacités techniques en matière informatique de toute entreprise régulièrement installée au Burkina Faso. Il est octroyé par arrêté du Ministre en charge des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). C'est le gage du savoir-faire technique des entreprises exerçant dans le domaine de l'économie numérique au Burkina Faso. A partir de l'année 2020, une attestation unique et sécurisée (hologramme) sera délivrée à chaque entreprise pour toutes les nouvelles demandes d'ATI au Burkina Faso. Cette attestation innovante fera foi dans les dossiers de passation de marché public.

L'agrément technique en matière informatique couvre cinq domaines qui sont subdivisés en trois catégories en ordre croissant A, B et C comme suit :

Domaine 1 : La vente, l'installation et la maintenance des matériels et logiciels informatiques Catégories : A, B, C

Domaine 2 : Les études, les audits, l'assistance et le conseil en informatique Catégorie : C

Domaine 3 : Les réseaux informatiques Catégories : A, B, C

Domaine 4 : La formation en informatique Catégories : A, B, C

Domaine 5 : Les intégrateurs informatiques

Comment l'obtient-on ?

Les pièces à fournir sont : la lettre de demande timbrée à 200 F CFA (téléchargeable sur le site web de la DGTIC), dûment renseignée et comportant la signature du Responsable et le cachet de l'entreprise ; le formulaire de demande (téléchargeable sur le site web de la DGTIC) dûment renseigné et comportant (i) la fiche d'identification de la société, (ii) la fiche de demande de qualification, (iii)

la fiche de renseignement sur le personnel technique et (iv) la fiche de renseignement sur les moyens matériels ; les copies légalisées des diplômes des techniciens ; les CV datés et signés au stylo ; la copie légalisée du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ; la copie simple de l'Identifiant Financier Unique (IFU) ; la copie simple de la carte grise du véhicule pour les catégories concernées ; la quittance de paiement (après versement des frais à au Service Administratif et Financier de la DGTIC). Une (01) enveloppe au format A4 pour contenir les documents cités ci-dessus.

Combien de temps faut-il pour avoir l'agrément après le dépôt du dossier ?

L'administration dispose d'un délai maximum de quarante-cinq (45) jours ouvrables, soit environ deux (02) mois et demi en jours calendaires, pour traiter le dossier de demande d'agrément.

Quelle est la durée de validité d'un agrément technique dans notre pays ?

L'agrément est octroyé pour une durée de trois (03) ans renouvelables.

Le renouvellement de l'agrément nécessite-t-il de nouvelles conditions à remplir ?

Le renouvellement se fera selon les conditions fixées par les textes en vigueur au moment du renouvellement et ce, trois (03) mois avant la date d'expiration de l'agrément technique. Une photocopie de l'agrément précédent sera jointe en complément du dossier de demande d'agrément technique.

Quels avantages y a-t-il à disposer d'un agrément technique en matière informatique ?

A LA LOUPE

L'objectif premier de la délivrance de l'agrément est le professionnalisme recherché auprès de nos entreprises. L'État burkinabè s'est engagé à accompagner ses entreprises en leur permettant de mener sereinement leurs activités en offrant des services de qualité aux normes nationales et internationales – gage de leur savoir-faire technique dans le domaine.

Y-a-t-il des mécanismes qui sont mis en œuvre pour aider les entreprises non conformes à se conformer ? Si oui lesquels ?

Lors des dépôts de dossiers et des missions de vérification, le service chargé des agréments et les équipes de vérification prodiguent des conseils aux responsables des entreprises afin de les sensibiliser sur les enjeux et le bien-fondé (connaissance des normes nationales et internationales par le biais de la réglementation, culture du professionnalisme et l'esprit de compétitivité pour l'excellence) de l'agrément et aussi pour qu'ils se conforment.

DGTD/MTDPCE



MINISTÈRE DE LA TRANSITION DIGITALE, DES POSTES ET DES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

ASSISES NATIONALES SUR LA DIGITALISATION

**SOUS LE TRÈS HAUT PATRONAGE
DU PRÉSIDENT DE LA TRANSITION**



**Chef de l'Etat, le capitaine
Ibrahim TRAORE**

OUAGADOUGOU



**11, 12 et 13 AVRIL
2023**

Dans sa volonté de réduire la fracture numérique et de fluidifier les communications électroniques au Burkina Faso, le Gouvernement a, dans le cadre du Projet régional d'infrastructure de communication de l'Afrique de l'Ouest (PRICAO-BF), réalisé deux Points d'Atterrissage Virtuel (PAV) ou port sec de la capacité internet, dont l'un à Ouagadougou et l'autre à Bobo-Dioulasso. Pour mieux comprendre l'importance, le mode de gestion, le modèle économique de cette infrastructure majeure, l'équipe de réalisation de FASO Digital M@G a tendu son micron **Hermann COMPAORE**, **Directeur exécutif**. Lisons



Dans le cadre du projet PRICAO BF, le gouvernement a réalisé un certain nombre d'infrastructures dont le PAV inauguré en juillet 2018. En français facile, qu'est-ce que le PAV ?

Je vous remercie pour l'opportunité que vous nous offrez de parler du rôle que nous jouons dans l'écosystème numérique de notre pays.

Revenant à votre question, je dirai que le PAV c'est le point d'atterrissage virtuel du Burkina. C'est le port sec de l'arrivée de la connectivité au Burkina Faso. C'est une plateforme que le gouvernement avec l'appui de la Banque mondiale a voulu mettre en place pour pouvoir donner de la capacité stable aux opérateurs, aux acteurs clés et majeurs de la connectivité au Burkina Faso.

Quelle est son utilité pour le citoyen lambda ?

Je peux dire que c'est une organisation qui a été mise en place avec des infrastructures techniques afin d'aller acquérir la capacité gros marché et pouvoir revendre aux opérateurs à bon prix et pour que ces opérateurs également à leur tour puissent revendre de la capacité bon marché aux citoyens lambda et bien entendu leur garantir une certaine stabilité, une certaine fluidité et surtout une disponibilité. Vous savez qu'aujourd'hui, la connectivité ou l'Internet est devenu un outil majeur pour tout le monde. On échange, on communique avec l'Internet. Lorsqu'il n'y a pas internet tout le monde est malade, tout se bloque. Donc le PAV aujourd'hui, sa mission c'est d'aller chercher de la capacité aux frontières du Burkina et avec certains partenaires pour pouvoir l'amener au Burkina sur ses plateformes et ensuite distribuer cette connectivité rien qu'aux opérateurs. Le rôle du PAV c'est de vendre, de commercialiser aux

« La plus-value du PAV, c'est d'offrir de la capacité stable, fluide et bon marché »,
Hermann COMPAORE, Directeur exécutif

opérateurs, aux acteurs clés majeurs. Le PAV ne distribue pas au citoyen lambda. Les opérateurs viennent acheter en gros au niveau du PAV et ensuite ils revendent cette capacité à des opérateurs et ces opérateurs à leur tour maintenant pourront à travers différentes technologies revendre au citoyen lambda à travers les téléphones, les opérateurs GSM. Avec la 4G, les fournisseurs d'accès Internet, à travers des solutions radio ou la fibre optique ou d'autres technologies, atteindront le citoyen lambda.

Alors qui sont les potentiels utilisateurs du PAV ?

Les potentiels utilisateurs du PAV sont ceux qui viennent se connecter au PAV, il faut d'abord être un opérateur qui est sur la place du marché, qui a une licence auprès de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP), qui est reconnu par notre ministère de tutelle, les fournisseurs d'accès Internet qui sont reconnus par l'Arcep et qui sont reconnus par notre ministère de tutelle également. Et toutes les organisations assez spécifiques comme les universités ou d'autres grosses organisations clés majeures qui peuvent vraiment véhiculer la connectivité. Il y a des conditions techniques et administratives qu'il faut remplir afin de pouvoir venir au PAV. Aujourd'hui le PAV ne travaille qu'avec ces organisations clés.

Quelle plus-value le PAV peut-il offrir à ses potentiels utilisateurs ?

LES GRANDS CHANTIERS DU NUMERIQUE

Pour un potentiel utilisateur, la plus-value que le PAV pourrait lui offrir aujourd'hui c'est de lui trouver de la capacité stable, fluide et bon marché disponible à un point précis où l'utilisateur viendra chercher. Parce que du principe en tout cas de fonctionnement du PAV, tous nos membres, tous nos utilisateurs viennent au niveau du PAV, du port-sec de la connectivité pour chercher la capacité. Depuis la mise en place du PAV, tous nos utilisateurs potentiels ont eu comme une plus-value d'avoir un accès stable, fiable et bon marché.

Avant, la plupart de nos opérateurs, les opérateurs de la place achetaient une capacité par exemple de 100 mégabytes à plus de 20 millions de francs CFA et aujourd'hui ils arrivent à l'avoir à moins de 3 millions de francs CFA. Déjà ça, c'est une plus-value et avant pour l'avoir c'était assez compliqué. Il fallait passer signer des accords avec plusieurs opérateurs qui sont présents sur le territoire burkinabè, ensuite des opérateurs qui sont à l'international et enfin aller chez le fournisseur de service. Ça devenait assez compliqué, ils avaient plusieurs interlocuteurs sur leur chemin. Aujourd'hui avec le PAV, ils n'ont qu'un seul interlocuteur qui englobe tout cela et leur livrent directement le service. En cas de problème, leur seul interlocuteur c'est le PAV qui se débrouille avec ses autres partenaires pour pouvoir assurer en tout cas de la stabilité, de la sécurité, de la fluidité.

Comment doit-on faire pour accéder au PAV ? Quelles sont les démarches à entreprendre ?

C'est comme je l'ai dit tantôt au tout début. Le PAV déjà c'est



une organisation. Nous sommes une coopérative qui a été créée dans laquelle il y a plusieurs membres. Au tout début, il y avait 9 membres fondateurs aujourd'hui nous sommes 22 membres. Tous ceux qui sont rentrés au PAV, d'abord, ce sont des opérateurs, ce sont des acteurs majeurs du domaine de la connectivité au Burkina. Je prends déjà les trois opérateurs globaux que nous avons au Burkina et ensuite on a des fournisseurs d'accès Internet qui se sont déclarés. Donc il faut déjà avoir un registre de commerce burkinabè, il faut ensuite être reconnu par l'ARCEP comme étant un fournisseur d'accès Internet ou bien avoir un document qui t'autorise en tout cas à offrir des services de connectivité ou avoir une activité assez spécifique comme les universités. Comme vous savez, aujourd'hui on ne peut pas éduquer, enseigner sans connectivité. Donc pour eux c'est un autre cas assez spécifique. Donc lorsque vous réunissez tous ces aspects, registre de commerce, agrément de l'ARCEP comme un fournisseur d'accès Internet ou bien un opérateur probant, vous venez au PAV, vous adressez une demande d'adhésion au PAV et ensuite vous payer des frais d'adhésion.

Il y a des frais d'adhésion, c'est le capital social puisque, c'est une société coopérative, chaque membre vient au PAV avec un capital où il participe au capital social et la participation aujourd'hui est à 2 millions par membre. Lorsque vous libérez cette somme, le PAV à travers sa direction exécutive reçoit votre dossier, l'étudie, le soumet au comité de gestion du PAV qui va le transmettre à l'assemblée générale des membres de la coopérative qui va analyser et décider de votre adhésion ou pas à cette coopérative. Lors de l'assemblée générale, les différentes instances vont présenter cela et on vote. Si on vote on vous retient il n'y a pas de problème, si tout le monde accepte, vous adhérez. Par contre, si les uns et les autres émettent des réserves, ils justifient et on va répondre au demandeur lui signifier que sa demande a été rejetée. Mais ce cas de figure n'est jamais arrivé.

Notre rôle c'est de tout faire pour que tout le monde vienne acheter de la capacité et véhiculer à la population. On ne cherche que toute organisation qui puisse œuvrer à la réduction de la fracture numérique au Burkina.

La gestion du PAV génère-t-elle de ressources ? Sinon pouvez-vous nous parler de son modèle économique ?

Bien entendu, la gestion du PAV doit générer des ressources pour pouvoir être viable. Mais notre objectif majeur ce n'est pas de faire de gros bénéfices, de générer de gros profits. Comme je vous l'ai dit, c'est une société



coopérative et nous sommes partis sur un modèle où nous achetons de la capacité et nous revendons aux différents opérateurs sans faire de grosses marges. Nous faisons en sorte que les marges que nous allons appliquer nous permettent de fonctionner, payer nos charges locatives, nos charges d'exploitation courante, faire face aux différentes charges d'amortissement et pouvoir faire face après à l'acquisition encore de la capacité en permanence. Et cela nous permettra de doter nos différents opérateurs de service.

Donc en gros voici comment nous fonctionnons. Comme toute société avec les différentes instances, l'assemblée générale comme une société anonyme, ensuite le comité de gestion qui représente le conseil d'administration, également la direction exécutive qui rend compte au comité de gestion qui est le conseil d'administration. Et on met tout en place à travers un budget de fonctionnement, un budget d'exploitation pour qu'on puisse apporter des résultats mais notre rôle n'est pas de faire de grosses marges.

Au regard de tout ce qui est dit plus haut, êtes-vous satisfaits aujourd'hui du niveau d'utilisation de l'infrastructure ?

Pour être objectif avec vous, je pourrais dire non parce que l'infrastructure peut faire beaucoup de choses mais aujourd'hui dans la mise en place effective du PAV, même dans l'encadrement du PAV, il y a eu beaucoup de difficultés, d'incompréhensions et il a surtout manqué la

vision dans l'agencement des différents projets justement que le ministère a eu à mettre en place pour pouvoir doter le Burkina Faso d'infrastructure de communication. **Nous le disons parce qu'aujourd'hui le PAV a de la grosse capacité qui est là, qui est disponible mais il n'y a que 9 sur 22 membres qui participent à la vie économique du PAV.** Sur les 9 acteurs il n'y a qu'un seul opérateur global et 8 FAI, alors qu'on a trois opérateurs globaux qui sont là. Il n'y a pas de coudée franche qui impose. Il n'y a pas de levier juridique et administratif qui impose par exemple aux autres opérateurs de venir au PAV s'approvisionner. Lorsque nous allons vers eux, ils disent que les coûts ne sont pas à leur avantage. Ils émettent un argument auquel ils sont un groupe et ils arrivent à avoir de la capacité bon marché à travers leur groupe, leur siège. Pourtant lorsque vous venez quand même dans une nation pour investir, il faut essayer de vous conformer aux règles de la nation, de participer à la vie active de la nation, d'accompagner le gouvernement dans tout ce qu'il met en place.

Du coup le PAV est là, c'est une grosse plateforme qui peut générer beaucoup, qui peut traiter la grosse capacité. Mais c'est difficile aujourd'hui parce que comme on dit dans l'Internet, plus on achète gros plus le coup est moins cher. Mais vous achetez moyen, le coût sera moyen, vous achetez petit le coup sera cher.

Aujourd'hui les FAI ont une problématique qui est là, ils sont les plus grands battants. C'est eux qui accompagnent réellement le PAV mais malheureusement aussi à leur niveau, il n'y a pas de fréquence pour pouvoir aller donner de la grosse capacité aux clients finaux. Aujourd'hui si

vous demandez à un FAI de vous livrer 100 mégabytes quelque part, il aura des difficultés parce qu'il va venir par liaison radio, c'est interférer. Tout le monde a des accès à des licences radio ici au Burkina. Vous voyez des banques qui ont leur propre fréquence, des assurances qui ont leur propre fréquence, toutes les sociétés d'État qui ont leur propre fréquence, c'est assez difficile.

Donc le Burkina Faso dispose de spécialistes dans le domaine aujourd'hui qui ont accès à la capacité mais qui ne peuvent pas l'amener chez le client final.

L'État a construit la plateforme pour avoir l'accès mais à la fin, il n'y a pas de route pour pouvoir aller vers les utilisateurs finaux.

Dans d'autres nations il y a les routes pour aller chez les utilisateurs finaux, il y a les réseaux fibres optiques et les fréquences ne sont pas allouées à tout le monde. On donne ça peut-être à huit opérateurs spécifiques, ce qui fait que les gens ne se piétinent pas. Il y a la plateforme qui part chercher la capacité et on impose à tout le monde de prendre le service là-bas. Du coup cette organisation achète la capacité en gros, le coût est moins cher et elle revend aux opérateurs qui sont au milieu et eux ils sont chargés d'envoyer ça moins cher aux clients finaux. Voilà pourquoi en toute objectivité quand on nous demande, on dit ça a été mal géré.

Quand on parle des projets qui se piétinent au niveau du ministère je prends un exemple, il y a le backbone national, il y a le PAV. Aujourd'hui le PAV est chargé d'acheter la capacité en gros aux frontières du Burkina. Il y a le backbone national qui a été cédé à une organisation qui est sur la place du marché par exemple qui va avoir accès aux frontières du Burkina et cette organisation aura la latitude également d'aller acheter de la capacité aux frontières pour venir revendre. Du coup l'État a créé quelque chose et son concurrent direct sans compter aussi également les opérateurs globaux aussi qui sont aussi leurs concurrents indirects. Ces opérateurs globaux sont jaloux du PAV étant donné que le PAV est venu couper un gros marché qu'ils avaient. C'est eux qui livraient la capacité aux fournisseurs d'accès, aux grosses sociétés. Ils imposaient le rythme de la connectivité et le PAV est venu casser cela.

Voici ce qui nous fait dire que vraiment ça ne colle pas, ce n'est pas utilisé, ce n'est pas mis en place de manière efficiente. Il n'y a pas de mécanismes qui encadrent cela pour que ce soit vraiment efficace.

Nous nous battons pour essayer de nous protéger au maximum mais bon si rien n'est fait par l'autorité ni par le gouvernement pour pouvoir encadrer cela, c'est la loi du marché et le business va là où il y a l'économie.

C'est ça nous on dit c'est vrai l'État à la bonne volonté de mettre en place certaines choses mais chez l'état il manque certaines ressources qui réfléchissent business, qui réfléchissent rentabilité économique, commerciale, financière, pérennité et autres. C'est réfléchi, on met en place. Maintenant comment protéger l'infrastructure pour sa pérennité, c'est le chaînon manquant. On le dit souvent dans notre jargon, il n'y a pas de commerçant dans l'Etat qui réfléchisse comment protéger alors que l'État veut mettre en place des choses pour les commerçants et ces derniers viennent en bas ils essaient de faire tomber.

Qu'est-ce que vous proposez pour minimiser un tant soit peu ce que vous venez de décrire plus haut tout en minimisant cette notion de concurrence entre les infrastructures de l'Etat ?

Déjà il faut que l'État revoie administrativement et juridiquement toutes ses conventions qu'il a mises en place avec les différentes entités et encadrer cela. Donner à chacun sa mission réelle et faire en sorte que cela soit respecté à travers des textes, à travers des accords bien spécifiques. C'est l'Etat et il était libre de décider de quoi que ce soit. C'est de gérer cela avec point et fermeté et trouver rapidement des solutions sinon on ne pourra jamais s'en sortir. Le PAV risque de vivre, d'être à terme une organisation, une coopérative avec 5 ou 6 fournisseurs d'accès Internet et les autres vont aller se débrouiller de leur côté. Pourtant on peut réunir tous les différents acteurs discuter et donner à chacun son rôle en bonne et due forme.

Quand on disait tantôt que les fournisseurs d'accès Internet n'ont pas les routes pour pouvoir aller chez les clients finaux, on peut décider par exemple le Backbone national va aller dans les différentes régions et ensuite construire les routes pour aller chez les clients finaux. Le PAV votre responsabilité c'est d'acheter à l'international et si les gens, même ceux du backbone national veulent acheter, ils viennent acheter au PAV pour vendre à leurs clients finaux.

Tous les opérateurs globaux c'est vrai vous avez des groupes vous achetez dans vos groupes mais nous le gouvernement on a pris un prêt on a investi dans cela on va vous demander c'est une décision de souveraineté, vous prenez 40 % 50 % de votre trafic au PAV, le reste allez-y prendre dans vos groupes. Ça existe dans certains pays, on dit même vous n'avez même pas le droit de prendre votre service directement dans votre groupe.

Je prends un exemple. L'Etat est obligé aujourd'hui souvent

LES GRANDS CHANTIERS DU NUMERIQUE

quand on veut couper des médias internationaux, il est obligé d'écrire à tous les opérateurs. Je prends un exemple si c'est le PAV seul qui fait venir toute la connectivité au Burkina et l'Etat demande de couper tels médias sociaux, ils ne font que s'adresser au PAV. Coupez ça et c'est coupé systématiquement, faites ceci et c'est fait systématique. Dans certains pays, la plupart des pays occidentaux c'est géré comme ça et ça permet de sécuriser. Voilà pourquoi tantôt quand vous avez voulu prendre des photos, les clichés on dit de faire très attention parce que c'est le point névralgique. Avec ça on peut tout faire

Peut-on établir un lien entre le PAV et le BFIX ?

C'est des entités différentes. C'est vrai qu'elles ont été créées en même temps le BFIX c'est une association, le PAV c'est une société coopérative. Le BFIX a pour rôle d'interconnecter tous les opérateurs, pour permettre aussi à ce que les différents opérateurs économisent en capacité. On peut dire qu'ils réduisent notre champ d'action, ils réduisent le fait que nous ayons beaucoup de capacité. Aujourd'hui quand vous m'envoyez un email au lieu que l'email parte jusqu'à l'international pour revenir, l'échange se fait localement. A cause du BFIX, le transit se fait uniquement au Burkina, donc du coup notre capacité internationale n'est pas sollicitée alors que c'est nous qui gérons les capacités internationales. Du coup il y a des économies pour les opérateurs et aujourd'hui ces opérateurs s'interconnectent au BFIX parce que ça leur permet de réduire leurs charges en termes de capacité. Cela leur fait faire des économies dans ce sens.

De ce fait, la capacité par exemple qu'ils devaient prendre au PAV est réduite de plus de la moitié. Ça dépend des opérateurs si vous avez des gros clients qui transitent beaucoup vous pouvez même économiser jusqu'à 60 % de

votre capacité que vous avez achetée à l'international.

On peut dire que nous participons tous au développement de l'écosystème. On permet que ce soit stable et fluide. C'est une fluidité que le BFIX permet et il permet que plusieurs serveurs viennent s'installer au Burkina. Tout se trouve au Burkina même Google. Si vous cherchez quelque chose au Burkina ce n'est pas la peine d'aller jusqu'à l'international pour le trouver. C'est rapidement là et ce que vous cherchez est présent. Donc ça réduit en tout cas la mobilisation des ressources internationales.

Nous sommes à la fin de notre entretien, quel est votre dernier mot ?

Nous vous remercions pour cette initiative et également le ministère qui ne ménage aucun effort pour accompagner les différents acteurs de l'écosystème et les acteurs qui participent en tout cas à la réduction de la facture numérique. Ce que nous pouvons, c'est exhorter l'État en tout cas à trouver les voies et moyens pour permettre à chaque acteur majeur de pouvoir travailler dans son domaine spécifique et ensuite mettre en place tous les leviers et toutes les plateformes pour permettre une compétitivité saine aux différents acteurs. Egalement ouvrir les routes permettant d'aller vers les clients finaux parce qu'aujourd'hui tous nos clients au Burkina tout le monde se plaint de connectivité. Il faut qu'on trouve un mécanisme, que d'autres personnes s'investissent dedans pour qu'on puisse atteindre les clients finaux. Aujourd'hui le problème d'approvisionner le Burkina en capacité est résolu. Mais maintenant c'est comment faire pour que cette capacité arrive chez les clients finaux qui reste toujours l'interrogation majeure.

Adama ZONGO/Tidjana OUEDRAOGO/ Rémi LOHOA/ Geoffroy DOULKOM



Smart BP

Votre boîte postale numérique



-  **Recevez des alertes** pour toutes réceptions de courriers
-  **Recevez vos courriers** aux guichets de La Poste BF
-  **Un grand parc disponible** pour toute personne physique ou morale
-  **Disponible dans toutes les agences** de La Poste BF
-  **Facilité d'abonnement et tarif accessible** pour tous.



A chacun sa boîte postale

Vous faciliter la vie

Infoline : 70 06 30 00 - 71 35 75 37

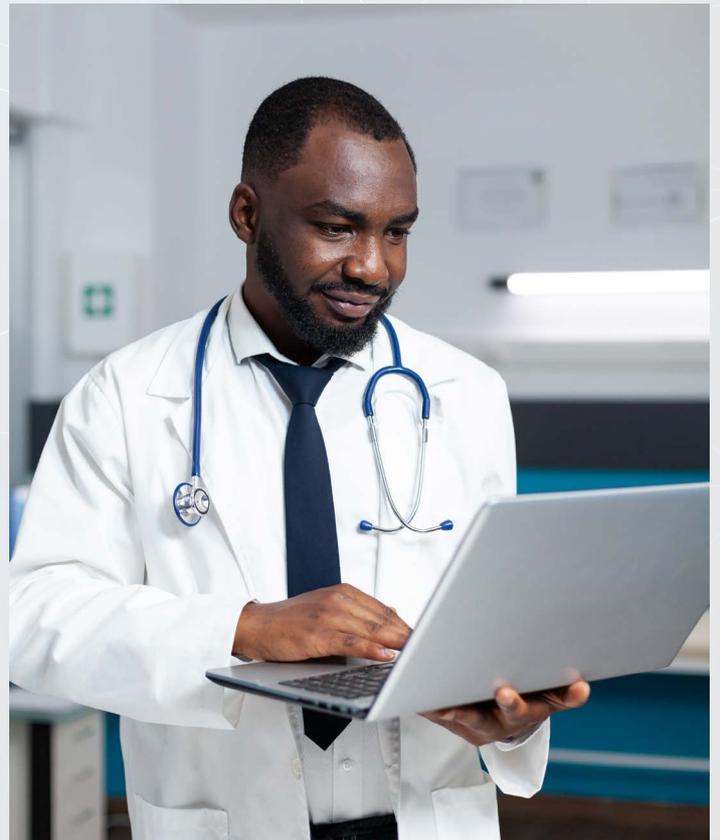


Amélioration de l'offre de santé à l'ère du numérique : des membres du Gouvernement visitent des infrastructures d'interconnexion de formations sanitaires du Burkina Faso

La Ministre de la Transition Digitale, des Postes et des Communications Electroniques, **Aminata ZERBO/SABANE**, et son collègue en charge de la Santé, **Robert Lucien Jean Claude KARGOUGOU**, ont visité dans la matinée du 15 novembre 2022 au CHU-Yalgado OUEDRAOGO, les infrastructures réalisées dans le cadre du projet d'interconnexion des formations sanitaires du Burkina Faso au Réseau Informatique National de l'Administration (RESINA) réalisées par l'ANPTIC.

Cette visite s'est déroulée en présence de Patrice COMPAORE, secrétaire exécutif de l'ARCEP et de toute la communauté sanitaire du CHU-Yalgado. A cette occasion, le Ministre KARGOUGOU s'est dit très comblé et s'est engagé à accompagner la suite du processus d'interconnexion des autres formations sanitaires avec des ressources propres de son département. La Ministre **Aminata ZERBO/SABANE** et Le Secrétaire exécutif de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP), **Patrice COMPAORE** ont également marqué leur disponibilité à accompagner la suite du projet.

DCRP/MTDPCE



Certification des compétences dans le domaine du numérique : le ministère lance la plateforme passeport TIC

Le Ministère de la Transition digitale, des Postes et des Communications électroniques, à travers sa Direction générale des technologies de l'information et de la communication (DGTIC) a tenu dans la matinée de ce jeudi 04 août 2022 à Ouagadougou, un atelier d'information sur la mise en œuvre du Passeport TIC, une plateforme qui devrait permettre de renforcer les capacités des acteurs en charge des TIC en particulier et de toute la frange jeune de la population en général. L'ouverture de la rencontre a été présidée par Docteur Tegawende F. BISSYANDE, Responsable programme budgétaire « Transformation de l'écosystème numérique », au département en charge du numérique, représentant le Secrétaire général, Kisito TRAORE.

Dans son mot de bienvenue, le DG des TIC, Roch Omar BOUGOUMA a rappelé qu'à l'instar de nombreux pays, le Burkina Faso s'est résolument engagé dans l'appropriation des TIC et le renforcement des capacités des acteurs en charge des TIC en particulier et de toute la frange jeune de la population en général. A cet effet, « le département en charge du numérique et des postes à travers la DGTIC et avec l'appui technique de l'ANPTIC a réalisé pour le public burkinabè, le projet passeport TIC », a-t-il indiqué.

Selon le Directeur général des TIC, le Passeport TIC, en plus d'être un standard d'évaluation et de certification des compétences en utilisation des outils numériques, est aussi un certificat commun à l'échelle nationale. Roch Omar BOUGOUMA de conclure que l'atelier a pour objectif de soumettre ce document de certification à l'appréciation des représentants de l'écosystème numérique du Burkina Faso.

Docteur Tegawende F. BISSYANDE dans son discours d'ouverture, a au nom du Secrétaire général, remercié



et témoigné toute « sa reconnaissance pour les efforts consentis par les différents acteurs et leur implication à toutes les étapes de l'opérationnalisation de cette initiative ».

Au cours de l'atelier, les participants ont fait des observations sans complaisance sur le passeport TIC en vue de son amélioration. Le document a ensuite été adopté sous réserve de la prise en compte des observations faites. La plateforme Passeport TIC se décline en trois (03) catégories à savoir le P@sseTic Microsoft, le P@sseTic Open source et le P@sseTic Professionnel.

Elle s'adresse aux particuliers qui souhaitent renforcer leur curriculum vitae, à l'Administration publique et aux entreprises privées pour valoriser les compétences de leurs agents, aux structures de recrutement pour se rassurer de la compétence des candidats, aux centres de formation pour accréditer la qualité des enseignements de leurs structures et aux grandes écoles et universités pour développer l'employabilité des étudiants.

Les éventuels candidats au P@sseTic doivent s'affilier à un centre de formation accrédité pour les examens en vue de s'offrir le certificat. Les frais d'inscription vont de 5.000 F CFA à 50.000 F CFA selon la catégorie choisie.

DCRP/MTDPCE

Dématérialisation des procédures judiciaires : la plateforme du casier judiciaire central présentée aux ministres Aminata ZERBO/SABANE et Bibata NEBIE /OUEDRAOGO

(Ouagadougou, le 14 novembre 2022)

La Ministre de la Transition digitale, des Postes et des Communications électroniques, Docteure Aminata ZERBO/SABANE et sa collègue de la Justice et des Droits humains, chargée des relations avec les institutions, Garde des sceaux, Bibata NEBIE/OUEDRAOGO, ont eu une séance de travail sur le casier judiciaire central digitalisé. Une démonstration de la plateforme a été faite aux deux chefs de départements ministériels, à l'entame de la séance de travail. Tout le processus de traitement, de la procédure de demande du casier judiciaire à sa délivrance au demandeur en passant par le mode de paiement, a été expliqué aux deux Ministres.

Selon les concepteurs, la plateforme comporte un système de gestion en trois composantes pour le traitement et la délivrance du casier judiciaire. La première composante du système concerne la gestion centralisée des fiches de condamnation, la deuxième, le dépôt en ligne des demandes et la dernière le traitement automatisé des demandes.

A l'issue de la présentation, la Ministre en charge de la Justice, Bibata NEBIE/OUEDRAOGO, a remercié sa collègue Aminata ZERBO/SABANE pour l'opportunité qui a été offerte aux acteurs de la justice pour disposer d'une telle plateforme numérique. « La plateforme a connu une



avancée notable et est aujourd'hui exploitable », s'est-elle réjouie.

Même motif de satisfaction pour Docteure Aminata ZERBO/SABANE qui a aussi remercié la Ministre en charge de la Justice pour l'opportunité qui a été offerte à son département pour contribuer à la mise en place de la plateforme. « Elle permettra de faciliter la délivrance du casier judiciaire aux citoyens », a-t-elle rappelé.

Les deux membres du Gouvernement ont fait des suggestions pour permettre d'améliorer davantage la plateforme numérique. Séance tenante, elles ont instruit la tenue d'une rencontre entre les techniciens des deux départements dans de brefs délais pour prendre en compte les suggestions afin de permettre une opérationnalisation rapide du casier judiciaire central.

DCRP/MTDPCE



Conseil des Ministres sans papier : les membres du cabinet du Ministère en charge du numérique se familiarisent avec la plateforme e-Conseil des Ministres

Le Ministère de la Transition digitale, des Postes et des Communications électroniques a organisé dans la matinée du 12 janvier 2023 à Ouagadougou, une session de formation sur l'utilisation de la plateforme e-Conseil des Ministres au profit des membres du Cabinet dudit département.

Dans son mot introductif, la Ministre Aminata ZERBO/SABANE a fait ressortir les actions déjà entreprises pour implémenter la plateforme. « Il y a eu le Séminaire gouvernemental, la formation des DSI et maintenant nous entamons la phase de la formation des membres du Conseil de cabinet des différents départements ministériels pour espérer débiter l'exploitation de la plateforme fin janvier en se donnant une période pilote qui va jusqu'en fin mars pour basculer sur la version dématérialisée du Conseil des Ministres », a-t-elle fait savoir aux participants avant d'ajouter : « c'est vraiment une étape importante, une étape charnière dans l'histoire de cette plateforme ». Docteure Aminata ZERBO/SABANE a rappelé les avantages de la plateforme aux membres du Cabinet qui au-delà de l'économie du papier, il y a la

protection de l'environnement, la sécurité et un meilleur suivi des dossiers du Conseil des ministres. En somme, une véritable mémoire pour chaque département du gouvernement. « Nous sommes les techniciens, ceux qui ont accompagné sa mise en œuvre et nous devons être les super utilisateurs pour pouvoir découvrir en premier les insuffisances et les améliorations à faire », a-t-elle fait remarquer. Cependant, elle note qu'il y a des défis majeurs à relever parmi lesquels, la disponibilité du RESINA et les problèmes techniques. Des défis qui ne doivent pas être des freins car ils ne sont pas insurmontables, soutient-elle avant d'inviter une fois de plus les participants à « être des modèles dans l'exploitation de la plateforme ».

DCRP/MTDPCE



Formulation d'une vision nationale prospective et inclusive dans le domaine du numérique : Docteure Aminata ZERBO/SABANE a présidé les travaux de l'atelier de cadrage

(Ouagadougou, le 12 septembre 2022)

La Ministre de la Transition Digitale, des Postes et des Communications Electroniques, Docteure Aminata ZERBO/SABANE a présidé dans la matinée de ce jour, la cérémonie d'ouverture des travaux de l'atelier de cadrage de l'étude pour une analyse approfondie des politiques et stratégies du numérique en vue de formuler une vision nationale prospective et inclusive de la transformation digitale. A ses côtés, on notait outre la présence des acteurs de l'écosystème numérique national, de celle de

la Représentante résidente du Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD) au Burkina Faso, Elsie Laurence CHOUNOUNE.

Dans son allocution, la Représentante résidente a indiqué que le PNUD se réjouit d'être en phase avec le Gouvernement qui a exprimé de façon explicite sa volonté de placer le numérique au cœur des priorités nationales et des enjeux d'un développement inclusif et durable du Burkina Faso.

Revenant au bienfondé de l'étude, elle a indiqué que la

réalisation d'une analyse approfondie des politiques et stratégies en vue de la formulation d'une vision prospective de transformation digitale pourrait contribuer à amplifier les acquis, à anticiper sur les défis et les obstacles éventuels et à se mobiliser davantage pour le futur digital du Burkina Faso, et a appelé à investir davantage dans le digital.

Prononçant le discours d'ouverture officielle des travaux de l'atelier de cadrage, Docteure Aminata ZERBO/SABANE, a, après avoir remercié le PNUD pour son accompagnement et félicité les participants pour leur mobilisation, indiqué que cette étude vise à faire une analyse approfondie de tous les instruments au niveau du numérique, c'est à dire nos politiques et nos stratégies, à faire un diagnostic de l'écosystème actuel pour pouvoir proposer une vision à long terme qui se veut inclusive.

Dans son souhait que cette vision prospective serve de boussole à tous les acteurs de l'écosystème pour une meilleure synergie d'actions, Docteure Aminata ZERBO/SABANE a invité les participants à avoir une vision holistique en tenant compte entre autres des avancées



Elsie Laurence CHOUNOUNE

technologiques, du contexte national en matière d'infrastructures, des priorités actuelles et futures, et des objectifs de développement du gouvernement.

DCRP/MTDPCE

ITUPP-22 : Les décideurs politiques se réunissent pour prendre des décisions communes qui orienteront la transformation numérique mondiale



La 21ème Conférence des plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications (ITUPP-22) s'est ouverte ce jour à Bucarest, le 26 septembre 2022. TU+3 au Palais du Parlement (Sénat et Chambre des députés), que l'on appelle également la Maison du peuple, le siège du Parlement de la Roumanie. La plus haute instance décisionnelle de l'UIT s'est ouverte en présence des délégations des 193 pays membres de l'organisation dont celle du Burkina Faso, conduite par la Ministre de la Transition Digitale, des Postes et des Communications Electroniques, Docteure Aminata ZERBO/SABANE.

Le cérémonial a été marqué par une animation artistique suivie d'allocutions. A la tribune de cette cérémonie d'ouverture, se sont succédé respectivement le vice-Premier ministre Roumain, le Secrétaire général de l'ONU par visioconférence, le Secrétaire général de l'UIT et le Président désigné de la PP-22 et chef du Bureau parlementaire roumain des technologies de l'information et des communications.

« Nous sommes au milieu d'une révolution numérique qui permet et fournit les moyens pour le développement de nouvelles industries et de services convergents, tels que les véhicules intelligents, les soins de santé, les villes intelligentes et les maisons », a déclaré le vice-Premier

ministre roumain Sorin GRINDEANU dans son discours d'ouverture.

Le Secrétaire général de l'UIT, Houlin ZHAO qui a dirigé l'institution pendant les huit dernières années, a déclaré que « L'accès équitable aux TIC n'est pas seulement une responsabilité morale, il est essentiel pour la prospérité et la durabilité mondiales », a déclaré ZHAO pour qui « les décisions qui seront prises ici à Bucarest détermineront notre direction et nos priorités pour être en phase avec l'évolution des besoins diversifiés et croissants des membres de l'UIT dans le monde ».

Le Secrétaire général de l'ONU, António GUTERRES, a souligné pour sa part, « l'opportunité de formuler des positions communes qui façonneront la transformation numérique mondiale pour les années à venir » et a exhorté les délégués à « saisir les opportunités de la technologie numérique tout en se protégeant contre ses risques ».

Les participants des 193 États membres de l'UIT auront



du 26 septembre au 14 octobre 2022, à décider des plans stratégiques et financiers de l'organisation et définiront sa feuille de route pour connecter le monde au cours des quatre prochaines années.

DCRP/MTDPCE



Les Ministres IT des pays membres de l'Union Africaine des Télécommunications (UAT) dont Docteure Aminata ZERBO/SABANE ont procédé le 25 juillet 2022 en Alger dans l'après-midi, à l'ouverture officielle de la 6ème Conférence des plénipotentiaires de l'organisation commune, sous la présidence de leur homologue de l'Algérie, Karim Bibi TRIKI.

Cette conférence des plénipotentiaires procédera à l'élection des membres du conseil d'administration et du secrétaire général de l'UAT. La présentation des candidatures africaines pour des postes internationaux dans le domaine des TIC et des candidatures aux postes de direction de l'Union internationale des télécommunications (UIT) figure en bonne place dans l'agenda de la rencontre.

La 6e session de la conférence des plénipotentiaires de l'UAT d'Alger, qui se tient en prévision de la prochaine conférence des plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications (UIT), prévue en septembre prochain en Roumanie, a été précédée par un nombre de réunions qui ont été entamées le 18 juillet à Alger.

DCRP/MTDPCE



Rencontre des DSI : « un cadre unique d'échanges d'expériences pour renforcer les relations entre les membres de la grande communauté IT de l'administration », selon Docteure Aminata ZERBO/SABANE

(Ouagadougou, le 15 septembre 2022)

La Ministre de la Transition Digitale, des Postes et des Communications Electroniques, Docteure Aminata ZERBO/SABANE a présidé dans la matinée de ce jour, les travaux de la troisième rencontre au titre de l'année 2022 des DSI des ministères et institutions publiques.

Dans son discours d'ouverture de la rencontre, Docteure Aminata ZERBO/SABANE a d'abord souhaité la chaleureuse bienvenue aux participants avant d'indiquer sa satisfaction quant à la tenue régulière de cet important cadre d'échanges et de partages.

Parlant de l'importance de cette rencontre périodique avec les DSI, la Ministre a soutenu que « ce cadre unique

d'échanges d'expériences, de réflexions, d'engagements permet d'améliorer et de renforcer les relations entre les membres de la grande communauté IT de l'administration publique ».

Selon la première responsable du département en charge du numérique les DSI constituent « les vecteurs clés du dispositif de la transformation des organismes publics en modèle d'entreprises numériques performantes ».

A cet effet, elle les a invités à se mobiliser fortement pour la réussite des assises sur la dématérialisation dont l'organisation a fait l'objet d'une recommandation à la session ordinaire du Conseil National de la Modernisation de l'Administration et de la Bonne Gouvernance (CNMABG) tenue le 30 juin dernier.

« Mon département s'attèle à la tenue de cet événement capital à la réussite de notre transformation digitale. Cette journée de travail, permettra de se mettre au même niveau d'information sur l'organisation de ces assises mais également de nous engager tous à ce que cette activité nous permette de trouver les mécanismes pour accélérer cette transformation digitale », a indiqué Docteure Aminata ZERBO/SABANE.

La Ministre a en outre rassuré les DSI de la constante disponibilité de son département à les accompagner dans tous les chantiers qu'ils mènent au niveau de leurs départements respectifs.

Cette 3ème rencontre des DSI se penchera sur les points suivants : le bilan de la mise en œuvre des actions issues des recommandations de la 2ème rencontre du 21 avril 2022, l'examen et la validation du projet de TDR portant organisation des assises sur la digitalisation, échanges sur le projet d'arrêté portant organisation type des DSI, la présentation du projet de réforme de l'ANPTIC

DCRP/MTDPCE





Signature électronique : les acteurs examinent la note de cadrage de l'étude sur les modalités de son opérationnalisation

(Ouagadougou, le 26 août 2022).

Le Ministère de la Transition digitale, des Postes et des Communications électroniques a organisé dans la matinée de ce vendredi, une rencontre d'examen et d'adoption de la note de cadrage de l'étude sur les modalités d'opérationnalisation de la signature électronique au Burkina Faso. La rencontre a été présidée par Saïdou YANOGO, Conseiller technique au ministère en charge du numérique et des Postes.

L'Etat du Burkina Faso, à travers le Ministère de la Transition digitale, des Postes et des Communications électroniques et l'appui financier du PNUD, a recruté le cabinet HORINFO, pour appuyer dans la revue réglementaire des textes et les modalités d'opérationnalisation de la signature électronique au Burkina Faso. Afin d'harmoniser les vues des acteurs impliqués, une rencontre de cadrage de l'étude a été organisée.

A l'ouverture de la rencontre, Saïdou YANOGO a remercié les participants pour leur mobilisation qui permettra au Burkina Faso d'entamer le processus d'élaboration de la signature électronique au Burkina Faso. Pour ce faire, il les a invités à apporter leurs amendements et suggestions sans complaisance pour améliorer le rapport de l'étude de cadrage fait par le cabinet commis à cette tâche. « Il s'agit de voir toute la démarche qui va gouverner cette étude » a-t-il fait savoir.

Selon Professeur Dominique KABRE, Chef de mission, Expert en droit, la note de cadrage a pour objectif de préciser la méthode et l'organisation retenues en vue de

parvenir aux résultats escomptés.

La présentation de la note a été axée entre autres sur les différentes phases de l'étude, le planning du projet, la méthodologie de collecte et d'analyse des informations. Les participants, après avoir pris connaissance du document, ont fait des suggestions et des recommandations.

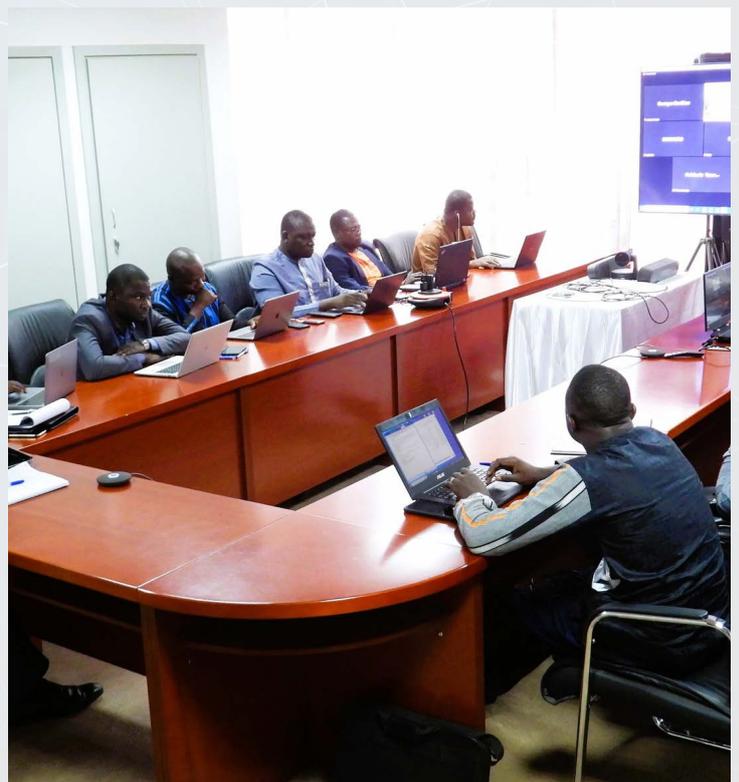
Les différentes suggestions faites ont surtout porté sur les mécanismes d'opérationnalisation, les aspects pratiques de mise en œuvre de la signature électronique.

Le cabinet en charge de l'étude dit avoir pris bonne note de l'ensemble des suggestions et recommandations. Ce qui a permis aux participants, sous réserves de leur prise en compte, d'adopter à l'unanimité le document.

Le Conseiller technique Saïdou YANOGO a félicité les participants pour la qualité des échanges et a invité le cabinet à prendre en compte l'ensemble des observations en vue du bon déroulement du processus de l'opérationnalisation de la signature électronique au Burkina Faso.

La mise en place du dispositif de la signature électronique devrait rendre l'administration plus efficace avec un gain en temps, en budget, plus transparente dans le traitement des dossiers des citoyens et des entreprises, et garantir donc une égalité de traitement de tous les citoyens.

DCRP/MTDPCE



**AVIS D'INFORMATION DU PUBLIC
SUR LES ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES**

**PROJET D'ACCÉLÉRATION DE LA
TRANSFORMATION DIGITALE
AU BURKINA FASO (PATD-BF)**

FINANCÉ PAR



LA BANQUE MONDIALE
BIRD • IDA

RAPPORTS DES ÉTUDES À CONSULTER SUR

site web du ministère: www.mdenp.gov.bf

site web de l'ANPTIC: www.anptic.gov.bf

LOGICIELS DE STOCKAGE DE DONNÉES

Les logiciels de stockage de données sont des outils essentiels dans le domaine de l'informatique et de la gestion de l'information. Ils permettent de gérer, organiser et stocker de grandes quantités de données de manière efficace et sécurisée. Que ce soit pour les entreprises, les institutions ou les utilisateurs individuels, ces logiciels offrent des solutions pratiques pour stocker et accéder aux données de manière fiable. Le choix du logiciel de stockage approprié dépend des besoins spécifiques de chaque utilisateur ou organisation en termes de capacité, de performances, de sécurité et de coûts. Il existe de nombreux logiciels de stockage de données disponibles sur le marché. Voici quelques-uns des plus populaires :



ligne qui permet aux utilisateurs d'envoyer gratuitement leurs fichiers partout dans le monde, y compris des fichiers volumineux jusqu'à 2 Go.

Google Cloud : Une plateforme modulaire pour l'informatique, l'hébergement, le stockage, etc. Google Cloud Platform est une plateforme modulaire qui offre plusieurs services de création et de mise à niveau aux entreprises de toutes envergures et de tous secteurs. La solution propose des outils de stockage de documents, de stockage des données, de mise en œuvre des clés de sécurité, de création d'application, de gestion d'API, de machine...

Oracle Cloud Infrastructure (OCI) : Une plateforme d'infrastructure cloud complète pour tous les types de charges de travail.

Oracle Cloud Infrastructure est un logiciel IaaS (Infrastructure-as-a-Service) conçu pour aider les entreprises de toutes tailles à détecter et prévenir les menaces, à héberger des machines virtuelles, à stocker des fichiers, à transférer des données, à gérer des bases de données, etc.

Google Drive : Stockage, partage et édition de fichiers en ligne

Google Drive est un outil sur le Cloud qui vous permet de stocker tous vos fichiers en ligne en un seul endroit, les partager facilement avec vos collaborateurs et éditer vos documents, seul ou à plusieurs.

WeTransfer : Plateforme de transfert de fichiers en ligne

WeTransfer est une plateforme de transfert de fichiers en

iCloud : iCloud d'Apple est une solution de stockage cloud sécurisée qui vise à stocker plusieurs types de contenu en ligne et sur tous vos appareils. La plateforme de stockage de données fournit un emplacement unique pour conserver tous vos documents, musiques, photos et autres fichiers. En utilisant iCloud, vous pouvez accéder au même contenu à partir.

Geoffroy DOULKOM

